

## PROCES VERBAL

N° 2020/3

### DE REUNION

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 04 juin, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire (suivant les mesures imposées par le COVID 19)

Date de la convocation : 28 mai 2020

Présents : Mesdames NYZAM Fabienne, LALANCE Ghislaine, ADAMY Sandy, GEORGES Claire, Messieurs AUTHIER Adrien, DE GUILLEBON Olivier, CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, ROUSSILLON Nicolas.

Excusé : Monsieur VALOIS Pierre

Monsieur VALOIS Pierre a donné pouvoir à Monsieur BEGUERIE Stéphane

Madame NYZAM Fabienne a été désignée secrétaire de séance.

#### **Budget assainissement :**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2019 de la manière suivante :

|                                                                |            |
|----------------------------------------------------------------|------------|
| Affectation en réserve au compte 1068 en investissement :      | 0 €        |
| Fonctionnement recette excédent reporté au compte 002 :        | 1 576,36 € |
| Investissement recette solde d'exécution positif reporté N-1 : | 4 542.23 € |

Le conseil municipal étudie les propositions budgétaires pour l'exercice 2020 et décide :

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| Fonctionnement recettes | 22 691 € |
| Fonctionnement dépenses | 22 691 € |
| Investissement recettes | 15 009 € |
| Investissement dépenses | 15 009 € |

(Raccordement d'une maison nouvelle dans le bourg rue du Périgord prévu en investissement)

#### **Budget restaurant :**

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2019 de la manière suivante :

|                                                                |            |
|----------------------------------------------------------------|------------|
| Affectation en réserve au compte 1068 en investissement :      | 0.00 €     |
| Fonctionnement recette excédent reporté au compte 002 :        | 8 711,50 € |
| Investissement recette solde d'exécution positif reporté N-1 : | 600.00 €   |

Le conseil municipal étudie les propositions budgétaires pour l'exercice 2020 et décide :

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| Fonctionnement recettes | 70 472 € |
| Fonctionnement dépenses | 70 472 € |
| Investissement recettes | 7 550 €  |
| Investissement dépenses | 7 550 €  |

Loyer à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Versement du budget communal pour financer les travaux de restauration : 39 031 euros.

Achat par la commune d'une pièce qui sert de plonge à Monsieur et Madame TRAPP.  
Claire GEORGES a fait une projection sur l'éclairage extérieur du restaurant et la présente au conseil.

### **Budget commune :**

Vote des taux d'imposition : Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 :

Taxe d'habitation : 8.90 %

Foncier bâti : 19.70 %

Foncier non bâti : 41.99 %

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2019 de la manière suivante :

|                                                                |              |
|----------------------------------------------------------------|--------------|
| Affectation en réserve au compte 1068 en investissement :      | 56 717,02 €  |
| Fonctionnement excédent reporté au compte 002 :                | 124 267,66 € |
| Investissement dépense solde d'exécution négatif reporté N-1 : | 104 237,02 € |
| (Reste à réaliser dépenses investissement : 39 674,00 €)       |              |
| (Reste à réaliser recettes investissement : 87 194,00 €)       |              |

Le conseil municipal étudie des propositions budgétaires pour 2020 et décide :

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| Fonctionnement recettes | 457 338 € |
| Fonctionnement dépenses | 457 338 € |
| Investissement recettes | 891 631 € |
| Investissement dépenses | 891 631 € |

Investissements 2020 :

| PREVISIONS 2020                  | Dépenses HT | TVA | Dépenses TTC | Recettes | Cout communal HT | Cout communal TTC |
|----------------------------------|-------------|-----|--------------|----------|------------------|-------------------|
| FOND DE CONCOURS VOIRIE CDC 2019 |             |     |              |          |                  | 8 404             |
| 2020                             |             |     |              |          |                  | - 7 342           |
| VOIRIE COMMUNALE                 |             |     | 5 000.00     |          |                  | 5 000             |

|                                                                                                                                                     |            |           |            |                                                                                                                                                                                                        |            |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| AMENAGEMENT BOURG<br>RD 17<br><b>Etude (une partie sans TVA)</b><br>25 329.72 HT, 28 967.03 TTC<br>Payé 2018et 2019 : 13 207.89<br>HT 14 647.99 TTC | 12 121.83  | 2 170.24  | 14 292.06  | <b>Etude :</b><br>Subvention département :<br>6 404                                                                                                                                                    | 5 717.83   | 7 888.06   |
| <b>Travaux</b><br>RD 17 (avec avenant)<br>316 987 HT 380 384.40 TTC<br>Payé 2019 : 289 157.50 HT<br>346 989.00 TTC<br>reste à payer                 | 27 829.50  | 5 565.90  | 33 395.40  | <b>Travaux</b> reste à<br>encaisser :<br>DETR 35%<br>51 883.37<br>DSIL 15% (plafonné)<br>23 677.08<br>Conseil départemental<br>45 800.00<br><br><b>TOTAL</b><br><b>121 360.45</b>                      | + 93530.95 | +87 965.05 |
| AMENAGEMENT BOURG<br>RD 139 centre bourg<br>Place du monument aux morts<br>et rue du château                                                        | 440 998.78 | 88 199.76 | 529 198.54 | Subventions :<br>DSIL 35 %<br>154 349.57<br>DETR (reste)<br>85 928.15<br>Département<br>77 200.00<br><br>Emprunt travaux :<br>110 000.00<br><b>TOTAL</b><br>427 477.72<br><br>Prêt relais TVA : 88 000 | 13 521.06  | 13 721     |
| Couverture logement impasse<br>abbé Privat                                                                                                          |            |           | 10 000.00  |                                                                                                                                                                                                        |            | 10 000     |
| Ancienne poste Portail                                                                                                                              |            |           |            |                                                                                                                                                                                                        |            | 20 000     |
| Aménagement cimetière Jardin<br>du souvenir                                                                                                         |            |           | 3 000.00   |                                                                                                                                                                                                        |            | 3 000      |
| <b>Acquisition foncière</b>                                                                                                                         |            |           |            |                                                                                                                                                                                                        |            | 5 000      |
| <b>Alarme mairie</b>                                                                                                                                | 1362.55    | 272.51    | 1635.06    |                                                                                                                                                                                                        | 1363       | 30 000     |
|                                                                                                                                                     |            |           |            |                                                                                                                                                                                                        |            | 1636       |

Ouverture camping : rien ne s'oppose à l'ouverture du camping en respectant le protocole sanitaire préconisé par la Préfecture.

Prévoir l'installation d'un compteur AGUR à l'ancienne Poste.

Bétonnière à vendre : proposition de l'entreprise ADAMY

**Prime apprentis :** Monsieur le Maire expose que le Fond pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique accompagne sur le plan financier les établissements publics dans l'intégration d'apprentis en situation de handicap. Le FIPHFP a instauré une aide aux apprentis visant à couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

DECIDE le versement d'une aide de 1525 euros à Monsieur Pierre DIEUSAERT visant à couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage,

Demande au FIPHFP le remboursement de cette aide.

**Fond de concours voirie travaux 2020 :**

Monsieur le Maire rappelle que la CDC Lavalette Tude Dronne est compétente en matière de voirie d'intérêt communautaire. Ainsi, la CDC assure les travaux d'entretien et d'investissement **uniquement sur la bande roulante**.

Monsieur le Maire indique que l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit « qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Il ajoute que le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies:

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Vu les devis de travaux établis par le cabinet Merlin, bureau d'étude en charge de la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, la commune propose de retenir le programme de travaux 2020 suivant :

|        |                                 |                  |                  |
|--------|---------------------------------|------------------|------------------|
| BONNES | VC- Lotissement la Grande Vigne | 8 906,00         | 10 687,20        |
|        | VC- Parking de la Mairie        | 1 852,00         | 2 222,40         |
|        | VC- Le Breuil                   | 3 810,00         | 4 572,00         |
|        | VC- Grande Pièce du Bois        | 2 770,00         | 3 324,00         |
|        | VC- L'écurie                    | 1 068,00         | 1 281,60         |
|        | VC- La Gautrie                  | 1 004,00         | 1 204,80         |
|        | VC- Rue de la Grande Vigne      | 1 434,40         | 1 721,28         |
|        | <b>TOTAL</b>                    | <b>20 844,40</b> | <b>25 013,28</b> |

Afin de participer au financement des travaux de voirie 2020, Monsieur le Maire propose que la commune verse un fond de concours à la CDC Lavalette Tude Dronne avec le plan de financement suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET                        |                  |                  |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Désignation                                          | Dépenses<br>€TTC | Recettes<br>€TTC |
| Projet Travaux Voirie                                | 25 013,28        |                  |
| Part Maîtrise d'œuvre                                | 652,44           |                  |
| FDAC 2020                                            |                  | 2 324,94         |
| FCTVA 2020 (16.404%)                                 |                  | 4 210,20         |
| Part Investissement Voirie CDC 2020 (reste à charge) |                  | 11 788,63        |
| Fond de Concours 2020 de la Commune                  |                  | 7 341,95         |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>25 665,72</b> | <b>25 665,72</b> |

La commune s'engage à ouvrir des crédits sur les fonds de concours 2020 à hauteur de **7 341.95 €** sur l'imputation 2041513.

Toutefois, cette somme pourra être réévaluée selon les actualisations de prix appliquées.

Le fonds de concours sera appelé par la CDC de la manière suivante :

- 50% du montant à la signature de la convention
- 50% restant au solde du coût définitif de l'opération à la réception des travaux du programme 2020 et comprenant les honoraires de la maîtrise d'œuvre ainsi que la variation des prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

1) DE VERSER à la CDC Lavalette Tude Dronne un fonds de concours d'un montant de 7 341.95 € TTC destiné au financement du projet ci-dessus exposé,

2) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

#### **PRIME COVID AUX EMPLOYES COMMUNAUX :**

Madame NYZAM Fabienne, Messieurs CHATENET Fabrice et AUTHIER Adrien étant concernés par cette affaire sont sortis de la salle et ne participent pas au vote.

Le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID-19 dans la commune afin de valoriser l'implication, l'exposition et le surcroît de travail significatif durant cette période au profit des agents, dont les postes sont mentionnés ci-dessous, particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

En raison de l'implication, l'exposition et le surcroît significatif de travail en présentiel exercées par

- Adjoint administratif territorial
- Adjoint Technique territorial

Au regard des sujétions suivantes :

- Continuité d'accueil du public mairie et agence postale communale,
- Continuité d'entretien du réseau assainissement collectif, des espaces verts, de la voirie et du cimetière

Le montant de cette prime est plafonné à 660 euros

| Emplois                           | Montants plafonds |
|-----------------------------------|-------------------|
| Adjoint administratif territorial | 660 euros         |
| Adjoint technique territorial     | 660 euros         |

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Cette prime sera proratisée en fonction du temps de travail.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570 au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée

Les modalités de versement

Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission et son exposition.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE :

- D'adopter la proposition du Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Lecture du courrier de réclamation de Madame WILSON** demandant des lanternes supplémentaires Chemin du Moulin. Le conseil municipal répond que la politique de la commune est à l'économie d'énergie.

Monsieur CHLASTA a distribué à chaque conseiller un document sur ses propositions au sein de ce nouveau conseil et demande qu'à la prochaine réunion un temps soit réservé à son étude.

Séance levée 23h 50

Prochaine réunion de conseil programmée : mardi 28 juillet à 20 h

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, likely representing the name of the official responsible for the document.